

Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 3 novembre 2011

Membres présents : M. Jean-Louis DEMOIS, Mme Béatrice JUNG, MM Olivier BROSSARD, Fabrice LEPAGE, David BARAIZE, Alain HUET, Paul ABELARD, Ludovic VIOT, Mme Anne VIAUD-JOUAN, MM Gilbert PORCHER, Jean-Pierre SACHET, Giovanni PETIT, Christian LIAU.

Excusée ayant donné pouvoir : Mme Sandrine ROUXEL donnant pouvoir à M. le Maire

1) **Compte-rendu de l'accessibilité des bâtiments par Véritas**

Compte rendu de M. Neveu de l'entreprise Véritas et de M. Damien Richer de la CCLS afin de présenter le rapport du diagnostic Accessibilité au niveau des bâtiments effectué en février, rendu en avril 2011.

Rappel réglementaire : loi handicap de 2005 en faveur des personnes à mobilité réduite concernant tout type de handicap : visuel, cognitif, poussette... et influençant le bâti, la voirie, les nouvelles technologies... Cela concerne 5 millions de personnes. mise en conformité avant le 01.01.15

Pour les 4 bâtiments ERP d'Ecuillé, l'étude chiffre les travaux de mise en conformité à 50 800 €:

Mairie : 12 100 €. Rampe d'accès car marches, portes à changer pour en mettre de 0.90 de large, éclairer le cheminement. **Ecole** : 15 200 €. Rampe d'accès car marches, portes à changer pour en mettre de 0.90 de large (12 000), éclairer le cheminement. **Salle polyvalente** : 21 100 €. Rampe d'accès car marches (4 200), portes à changer pour portes de 0.90 de large, éclairer le cheminement + repérage (8 000), marquage place stationnement adapté (900), déplacer la porte d'accès (2 000), créer des sanitaires handicapés (6000). **Eglise** : 2 400 €. Rampe d'accès car marches, boucle magnétique pour déficients auditifs, marquer les places adaptées à l'intérieur.

2) **Choix de la banque pour la Ligne de Trésorerie** Pour des besoins ponctuels de trésorerie (sécurisation du bourg) avant la perception des subventions, il a été décidé de créer une ligne de trésorerie. Le Crédit Agricole est retenu pour un montant de 100 000 €, sur 1 an.

3) **Taux de la taxe d'aménagement - Réforme de la fiscalité de l'urbanisme**

La loi 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative, l'article 28 sur la fiscalité de l'aménagement - livre III du titre III du code de l'urbanisme réforment la fiscalité de l'urbanisme. Ce nouveau dispositif repose sur la taxe d'aménagement (TA) et le versement pour sous-densité (VSD).

But : améliorer la lisibilité du régime, réduire le nombre d'outils de financement, promouvoir un usage économe des sols, inciter à la création de logements.

La taxe d'aménagement se substitue à la TLE, la TDENS, la TDCAUE. Elle est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU. Cette compétence peut être déléguée à l'EPCI.

La taxe d'aménagement comprend une part départementale (CG). Elle est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement et aménagement des bâtiments. Sont exonérés de plein droit : les locaux d'habitation bénéficiant d'un prêt locatif aidé d'intégration, les bâtiments agricoles...

Base d'imposition : la SHON étant réformée, la nouvelle surface s'entend de la somme des surfaces de plancher closes et couvertes sous une hauteur de plafond supérieure à 1.80 m calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et des trémies. La valeur unique est fixée au mètre carré à 660 € en province et 748 € à Paris.

Taux d'imposition : pour la part communale ou intercommunale la fourchette des taux est fixée entre 1 et 5 %. Il y a possibilité de pratiquer des taux différents selon les secteurs du territoire communal.

Cette taxe entre en vigueur au 1^{er} mars 2012, les délibérations doivent parvenir avant le 30 novembre pour l'année suivante sinon le taux est fixé à 1%. Actuellement, notre taux de taxe locale d'équipement (TLE) est de 4%. Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal s'accorde par un vote à main levée à fixer la taxe d'aménagement à un taux 5%. Ceci ne concerne que les constructions nouvelles.

4) **Participation au GDON (groupement de défense des organismes nuisibles) des Basses Vallées, et prise en charge de la destruction du nid de frelons asiatiques**

Le GDON participe à la destruction des ragondins, des chenilles processionnaires, fournissant des conseils et des fournitures. En 2011, le conseil décide de participer à 0.30 €/habitant (179,10 €).

Un nid de frelons asiatiques a été repéré au 5 rue de la Tonnellerie. Craignant que les particuliers ne les détruisent pas, ce qui augmenterait considérablement leur progression, le GDON propose aux communes de participer à la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques, lesquels sont très dangereux pour les abeilles puisque 5 frelons peuvent décimer une ruche. Par conséquent la commune décide de participer pour 75 € à la destruction du nid.

5) **Transfert de la compétence « Eclairage Public » de Saint Sauveur de Landemont au SIEML et adhésion de la commune au SIEML pour l'éclairage public.** le Conseil donne un avis favorable

6) **Recensement de la population en janvier 2012**

Il aura lieu du 19 janvier au 18 février 2012. Avis à tous : **nous recherchons une personne rigoureuse pour être agent recenseur.**

7) Retour sur la réunion publique du 21 octobre

Environ 75 personnes présentes, nécessité d'être à l'écoute, de lever les interrogations concernant les taxes, le service enfance... Différentes personnes avaient été reçues précédemment à ce sujet ou bien avaient pu en discuter lors de rencontres avec les élus.

8) Avenant au contrat de Mme Rousseau

Terminant la surveillance cantine à 13h20 au lieu de 13h15, il sera fait un avenant à son contrat à partir du 19 septembre 2011, contrat à 2.85 / 35^{ème}.

9) Infos et questions diverses

- Rencontre de tous les conseillers municipaux à ALM le 14/11,
- Lecture de la lettre de remerciement du directeur de l'école pour l'achat du photocopieur
- Remplacement Mme Waymel (Océane de restauration) en arrêt jusqu'à Noël par Solenne Delaunay
- M. le Maire indique qu'il est de plus en plus question de porter le mandat de CM sur 7 ans, en raison de la nouvelle organisation et élection des conseillers territoriaux et du fait que les petites communes auront un scrutin par liste.
- Samedi 19 novembre : animation broyage, ensuite dépôt interdit.
- Journal communal en cours de maquette.
- AG des randonneurs demain 4 novembre
- Travaux de sécurisation du bourg : proposer d'autres modèles de barrières en bois. Pour les entrées des particuliers, on s'oriente vers 2 ou 3 entrées de maisons avec pavés et les entrées de garage en bi-couche.
- Ophélie Husard propose la création d'une nouvelle association pour organiser des stages de danse durant les vacances.
- 1^{er} conseil d'école lundi prochain, 3 anciens et 3 nouveaux parents
- Petit-déjeuner bio : samedi 5 novembre à l'école
- Diagnostic bocager : Anne Viaud-Jouan se renseigne auprès de la CCLS
- Giovanni Petit a pris RV avec ALM au sujet des travaux d'assainissement collectif rte de Champigné prévus l'an prochain, la CCLS devait faire les demandes de subventions.
- Emplois CCLS de l'Accueil péri-scolaire, les postes de Cécile et Karen seront repris par la commune : transmettre les modifications à la commission paritaire du centre de gestion et étudier les postes.
- Prochain conseil : jeudi 15 décembre 2011